

FILIÈRE ■



C. Pompoignac



Les propriétaires certifiés PEFC respectent leurs engagements

Pour minimiser les surprises et les impacts forestiers le propriétaire doit transmettre les exigences PEFC aux intervenants.

Résultats des contrôles PEFC dans nos régions.

Chaque année PEFC Ouest vérifie le respect des exigences du cahier des charges auprès de quelques propriétaires certifiés PEFC⁽¹⁾. Représentatifs des surfaces et des types de peuplement régionaux, ces contrôles permettent de mesurer in situ la maîtrise de la gestion forestière sous ses aspects organisationnels, sylvicoles et environnementaux. Au-delà de l'exercice technique les propriétaires rencontrés soulignent le caractère objectif, instructif et entier de ces échanges.

L'amélioration plus efficace que la sanction

Lors de la rencontre, le contrôleur reprend chaque exigence du cahier des charges avec le propriétaire. Il identifie les éventuels écarts; la majorité sont des « remarques » qui ne demandent pas de réponse du sylviculteur mais qui l'éclairent sur les possibilités d'améliorer sa gestion. Pour les plus graves (« non-conformités ») PEFC Ouest demande des actions correctives.

En 10 ans, **149 visites** ont levé 49 remarques et 15 non-conformités. 5

propriétaires se sont vus retirer leur certificat PEFC pour refus de contrôle ou de mise en place d'un document de gestion.

Le faible taux de non-conformités montre que les exigences PEFC sont globalement **appliquées** et nos forêts gérées durablement.

Le progrès par l'implication de tous

Les axes d'amélioration portent souvent sur la **transmission des engagements** PEFC aux intervenants. Quand il réalise des travaux, le propriétaire doit faire signer le « Cahier des charges pour l'exploitant » aux particuliers, entreprises et exploitants qui travaillent sur sa propriété afin de leur faire connaître les exigences PEFC. Bien que documentaire cette démarche a un réel impact forestier car les principaux risques vis-à-vis de la gestion durable apparaissent lors d'interventions sylvicoles.

Les caractéristiques des **sols** et leur portance, la **biodiversité** des milieux associés (zones humides, landes...) et des lisières mériteraient également d'être mieux connues des sylviculteurs pour améliorer leur forêt.

Un œil extérieur pour prendre de la hauteur sur ses pratiques

PEFC Ouest a choisi d'axer sa méthode sur **l'écoute et la discussion**. Le contrôle permet de mettre en perspective les responsabilités de chaque intervenant (du propriétaire à l'acheteur en passant par l'entrepreneur et le gestionnaire), de rappeler les bonnes pratiques pour minimiser les surprises et les impacts forestiers, ainsi que d'informer les acteurs impliqués dans la certification PEFC; autant d'éléments profitables au propriétaire.

Olivier BILLEAU
Coordinateur PEFC-Ouest

Contacts :

Olivier BILLEAU
(PEFC-Ouest) au 02 40 40 26 38
ou ouest@pefc-france.org

Xavier JENNER
(CRPF en Ile-de-France) au 01 39 55 25 02
ou xavier.jenner@crpf.fr

Christine POMPOIGNAC
(CRPF en Centre-Val de Loire)
au 02 38 53 89 16
ou christine.pompoignac@crpf.fr

⁽¹⁾ Programme de reconnaissance des certifications forestières.

OUVERT 365J/AN Y COMPRIS LE 25 DÉCEMBRE ET LE 1^{ER} JANVIER

Visitez l'exposition Les Secrets de Moulinsart

À 2H DE PARIS

UN NOËL MAGIQUE AU CHÂTEAU DE CHEVERNY

DU 19 NOV. 2016 AU 16 JANV. 2017

f CHÂTEAU CHAUFFÉ EN HIVER www.chateau-cheverny.fr

23 000 ha visités depuis 2007

128 propriétaires en Centre-Val de Loire et 21 en Ile-de-France ont reçu la visite de PEFC Ouest depuis 10 ans (12 % des certifiés en nombre et en surface). Ils ont été sélectionnés de façon aléatoire par classe de surface, ainsi que de l'ancienneté de l'adhésion pour 2016.